AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2005
FR0011476928-FS0840

29 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 29 août 2017, la société de droit allemand Ceconomy AG (Benrather Stra e 18-20 – 40213 Duesseldorf, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, au sens de l'article 223-11-1 I du règlement général, le 24 août 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société Metro Vierzehnte Gesellschaft für Vermögensverwaltung mbH[1] (Metro Vierzehnte) qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, et 20% du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir, indirectement, 6 451 845 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 24,33% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte de l'entrée en possession d'actions FNAC DARTY préalablement assimilées[3], au titre d'un contrat de cession à terme d'actions FNAC DARTY, conclu le 26 juillet 2017, entre les sociétés Ceconomy AG et Metro Vierzehnte d'une part et la société Artemis SA d'autre part[4].

 À cette occasion, la société Metro Vierzehnte a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 «Aux termes de l'article L. 233-7, VII° du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Ceconomy AG déclare pour les 6 prochains mois, que ses intentions et les intentions de Metro Vierzehnte qu'elle contrôle directement, sont les suivantes :

 - l'acquisition des 6 451 845 actions de FNAC DARTY a été financée par l'émission de billets à ordre et de papier commercial ;

 - Ceconomy AG contrôle Metro Vierzehnte et ces sociétés n'agissent pas de concert avec un tiers vis-à-vis de FNAC DARTY ;

 - Ceconomy AG et Metro Vierzehnte envisagent d'acquérir des actions FNAC DARTY supplémentaires en fonction des opportunités de marché, toujours dans la limite de moins de 30% du capital social et des droits de vote de FNAC DARTY ;

 - Ceconomy AG et Metro Vierzehnte n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de FNAC DARTY ;

[1] Société (sise Benrather Stra e 18-20 – 40213 Duesseldorf, Allemagne) contrôlée à 100% par la société Ceconomy AG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 519 617 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. D&I 217C1976 du 24 août 2017.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Ceconomy AG et FNAC DARTY le 26 juillet 2017.

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte soutiennent la stratégie mise en place FNAC DARTY et son équipe dirigeante ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte n'ont pas l'intention de mettre en œuvre l'une des opérations visées par l'article 223-17, I, 6 du règlement général de l'AMF ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte ne sont pas parties à un accord et ne détiennent pas d'instrument financiers mentionnés aux 4° et 4 *bis* du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte ne sont pas parties à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de FNAC DARTY ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte envisagent, après la date de réalisation, de proposer la cooptation de trois administrateurs au conseil d'administration de FNAC DARTY. »
